AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-12-75116885

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : L. BOUYX ///// P. JOURNET

BULLETIN N° 37 — 28 NOVEMBRE 1975

LES RONGEURS NUISIBLES AUX CULTURES

Trois espèces de rongeurs s'attaquant aux cultures se rencontrent fréquemment en Bretagne. Il s'agit du campagnol des champs (Microtus arvalis, Pallas), du mulot (Apodemus sylvaticus, Linné) et du rat musqué (Fiber zibethicus, Linné).

Deux autres espèces y ont causé des dommages très localisés : le campagnol souterrain (Pitymys subterraneus, Miller) et le campagnol terrestre (Arvicola terrestris, Linné).

Les moyens de lutte à mettre en oeuvre n'étant pas identiques pour ces différents rongeurs, il est indispensable de savoir les identifier afin de pouvoir les combattre efficacement.

1°) - LES CAMPAGNOLS

Tous les campagnols ont le museau arrondi, les yeux petits, les oreilles peu saillantes. Leur queue, courte, est égale à la moitié du corps ou moins longue.

a) - Campagnol des champs : Dos brunâtre, ventre grisâtre, longueur du corps : 10 cm, queue : 3 cm, poids moyen : 17 g. Il affectionne les friches, les prairies, les trèfles et luzernes d'où il essaime dans les céréales et les cultures sarclées. Le campagnol trottine, sans sauter, et crée des cheminements entre les trous des galeries habitées.

b) - Campagnol souterrain : Dos grisâtre foncé, ventre un peu plus clair, corps : 9 cm, queue : 2 cm, poids moyen : 15 g.

Des attaques de ce rongeur, essentiellement souterraines, ont été constatées localement en Ille-et-Vilaine sur pommier, en pépinières et en vergers. Les dégâts ont lieu sur racines et s'arrêtent un peu au dessous du collet. Si la racine est petite, elle est sectionnée; si elle est de diamètre important, elle est rongée et prend alors une forme typique en "poignard".

Par ailleurs, toutes les plantes cultivées à racines charnues ou à tubercules sont susceptibles de subir leurs attaques.

c) - Campagnol terrestre : C'est le plus gros de nos campagnols. Trapu, il pèse de 60 à 120 g. Son pelage, long et soyeux, est d'un brun fauve plus ou moins foncé, nettement plus clair sur le ventre. Son corps mesure de 12 à 16 cm et sa queue ne dépasse pas 7 cm.

Ce rongeur, qui s'est manifesté dans un verger d'Ille-et-Vilaine en 1973, cause sensiblement les mêmes dégâts que le précédent.

Le campagnol terrestre élimine la terre des galeries qu'il creuse et la dépose en surface sous forme de petites "taupinières".

P40

.../...

2°) - LE MULOT

Il ressemble à une grosse souris, avec cependant le ventre beaucoup plus clair. Corps : 8 à 10 cm, queue très longue (égale à celle du corps) et fine. Il a le museau allongé, de grandes oreilles et des yeux saillants. Les pattes arrière étant très développées, il se déplace en sautillant.

Ses dégâts, qui sont sensiblement de même nature que ceux du campagnol des champs, se limitent généralement aux cultures voisines des bois et des talus.

3°) - LE RAT MUSQUE

Le rat musqué, ou Ondatra, est un rongeur originaire de l'Amérique du Nord. Adulte, il pèse de 1 kg à 1 kg 300 et est de la taille d'un lapin de garenne. Ses pattes arrière sont palmées et sa queue plate, la plus grande largeur étant dans le sens vertical.

Cet annimal vit dans les rivières, cours d'eau, étangs, marais ... Essentiellement herbivore , il se nourrit principalement d'herbes aquatiques, mais les cultures situées à proximité des cours d'eau peuvent aussi subir ses dégâts.

LES MOYENS DE LUTTE

Les moyens de lutte à mettre en oeuvre contre les rongeurs varient en fonction de l'espèce ou des espèces auxquelles on a affaire.

1°) - CAMPAGNOL DES CHAMPS ET MULOT

Compte tenu du fait que la reproduction de ces rongeurs s'échelonne depuis février jusqu'en été, la lutte devra être entreprise contre les reproducteurs, en cours d'hiver. Cette nécessité est d'autant plus impérative qu'il est indispensable de procéder à la destruction pendant la période où les animaux sont affamés par le manque de ressources naturelles et par l'épuisement de leurs réserves. C'est donc en décembre, janvier et février que la lutte devra être réalisée.

Mais la question de la date d'intervention n'est pas seule en cause, encore faut-il que cette lutte soit organisée et généralisée à l'ensemble du secteur infesté. En effet, les interventions individuelles sont le plus souvent vouées à l'échec du fait même de la réinvasion qui se produit à partir des zones voisines non traitées.

Lorsque des pullulations ont été constatées, il est indispensable que les agriculteurs se réunissent au sein d'un Groupement de Défense contre les Ennemis des cultures à statut communal ou intercommunal pour mener la lutte sur l'ensemble du territoire infesté. Celle-ci doit être entreprise aussi bien dans les cultures peu envahies que dans celles fortement contaminées, sans oublier les talus, haies, friches qui sont des foyers de recontamination. Elle doit, par ailleurs, être conduite dans des délais aussi courts que possible, en quelques jours pratiquement pour l'ensemble de la zone traitée.

Les appâts à base de blé empoisonné, avec l'un des produits suivants, sont efficaces contre ces deux rongeurs :

a) - Phosphure de zinc : très toxique pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier, cette substance s'utilise à raison de 1 kg pour 150 kg de grains. L'adhérence du produit sur ceux-ci est obtenue par l'adjonction de 2 l d'huile de vaseline.

Les appâts doivent être colorés en bleu, rouge, vert ou noir, afin d'éviter toute méprise et leur préparation doit être effectuée par un pharmacien ou sous sa surveillance. Pour leur transport, il convient d'utiliser des sacs étanches (papier ou plastique) faciles à détruire après emploi.

.../...

Les appâts doivent être placés dans les galeries des rongeurs à l'aide d'un "fusil à souris" ou encore disposés sous de petits abris de façon à les mettre hors d'atteinte des animaux domestiques, des animaux de basse-cour et du gibier.

L'épandage à la volée ou en lignes est strictement interdit.

b) - Sulfate de strychnine : le grain est imprégné d'une solution (à chaud) à 4 pour mille. Cette substance, dangereuse et maintenant peu utilisée, fait l'objet des mêmes recommandations que le Phosphure de zinc.

c) - Crimidine : Ce produit entre dans la composition d'appâts prêts à l'emploi, titrant 0,1 % de matière active, sous le nom de : Adoc, Crimitox, Rapid'Tox, Sovi-Taup, Tumulot ...

Quoique dangereux, les appâts à base de crimidine présentent moins de risques pour le gibier et les animaux domestiques. L'épandage doit toutefois s'effectuer dans les mêmes conditions que pour les appâts au Phosphure de zinc.

d) - Chlorophacinone : Cette substance présente l'avantage d'être pratiquement sans danger pour l'homme, les animaux domestiques (sauf le porc) et le gibier, ce qui autorise une application en surface, beaucoup moins onéreuse et plus rapide.

Ce produit se trouve dans le commerce sous forme :

- soit de concentrat huileux : Caïd, Quick ... (0,2 l pour 10 kg de blé)
- soit d'appâts prêts à l'emploi : Caïd spécial campagnols, Febor grains, grains Quick, Muca grains, Racam ...

Pour des foyers isolés, il suffit de disposer quelques grammes d'appâts dans les trous fréquentés.

Lorsqu'il s'agit d'une infestation généralisée, les appâts peuvent être épandus en lignes distantes de 5 m. Le semoir doit être réglé de façon à utiliser 15 à 20 kg d'appâts à l'hectare.

La mort des campagnols peut intervenir dans un délai de 1 à 7 jours. Celle des mulots, un peu plus lente, n'arrive généralement qu'après environ 2 semaines.

2°) - CAMPAGNOL SOUTERRAIN

La lutte se montre beaucoup plus délicate contre cette espèce qui n'accepte pas les appâts classiques à base de grains. Il convient alors d'utiliser des carottes rapées ou des morceaux de pommes imprégnés de chlorophacinone, à raison de 0,3 l de la spécialité Caïd ou Quick pour 10 kg de carottes ou de pommes.

Ces appâts sont à disposer au fond de petites fosses (30 cm X 40 cm et 20 cm de profondeur) creusées sur le trajet des galeries et recouvertes ensuite d'un paillis. Les fosses seront visitées tous les 3 à 4 jours pour renouveler les appâts tant qu'il y aura consommation.

3°) - CAMPAGNOL TERRESTRE

Le piégeage constituait, jusqu'à ces dernières années, le meilleur procédé de destruction de ce rongeur, les pièges étant placés à l'extrémité des galeries sous la taupinière.

Actuellement, deux autres moyens peuvent être utilisés :

a) - Les cartouches (Arrex) à base de Phosphate de calcium et de poudre d'aluminium que l'on place, après allumage, dans les galeries fréquentées. Elles y dégagent un gaz toxique pour les animaux.

Après avoir introduit la cartouche dans la galerie, il est nécessaire de fermer celle-ci immédiatement avec du papier fort, recouvert de terre, afin d'éviter les pertes de gaz dans l'atmosphère.

Ce traitement n'est efficace que si le sol est suffisamment humide.

b) - Les appâts à base de fragments de carottes ou de pommes imprégnés de chlorophacinone que l'on introduit dans les galeries.

4°) - RAT MUSQUE

La destruction de ce ravageur peut être réalisée par piégeage ou par appâts empoisonnés.

- Piégeage : Les propriétaires ou fermiers peuvent en toute saison, sans déclaration préalable, ni autorisation, piéger le rat musqué, uniquement sous l'eau ou dans les coulées des herbes aquatiques.

Pour le piégeage, le concours d'un garde-piégeur peut être demandé au Service des Forêts, de la Chasse et de la Pêche, rattaché à chaque Direction Départementale de l'Agriculture (D.D.A.), à laquelle il convient de s'adresser.

- Appâts : On utilise des morceaux de carottes ou de pommes, de 2 à 3 cm d'épaisseur, imprégnés de chlorophacinone, à raison de 0,4 l à 0,5 l de la spécialité Caïd ou Quick pour 10 kg de carottes ou de pommes.

Pour une bonne préparation de l'appât, il convient de bien mélanger le tout, de laisser reposer 1 à 2 heures, puis de remélanger.

La mise en place doit intervenir au plus tard 24 H après la préparation, les appâts étant déposés par petits tas de 100 g environ, sur les passages des rats (près des points d'eau, mais hors du contact de l'eau), à l'entrée des terriers, sur les huttes, etc ...

Une seule application est souvent suffisante, mais en cas de forte pullulation, les appâts seront renouvelés jusqu'à refus de la consommation.

Il est nécessaire de ramasser et d'enterrer les cadavres que l'on retrouve à partir du 5ème jour après le début de la consommation.

L'époque la plus favorable pour la destruction des rats musqués par appâts se situe de juillet à mars, par temps sec.

Précautions à prendre lors de l'utilisation d'appâts

Afin d'éviter tout accident, il est indispensable de :

- garder les appâts, avant mise en place, dans un local frais ou un placard fermé à clef, hors d'atteinte des enfants ou des animaux domestiques.
- utiliser des gants pour manipuler les appâts.
- tenir attachés ou enfermés les chiens, chats, porcs, etc .. pour qu'ils ne consomment pas les appâts ou les cadavres.
- enterrer les appâts non consommés après 3 jours.
- détruire les emballages vides.

G. PAITIER
Ingénieur d'Agronomie

Dernière note : Bulletin n° 36 du 31 octobre 1975